UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
DU CANTON DE BERNE
Chambre de commerce bernoise

Kramgasse 2, case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 87 87, Téléfax 031 388 87 88
www.bern-cci.ch

Communiqué de presse

Berne, le 23 avril 2021

Pour tout renseignement complémentaire:
Alain Hauert, responsable de la communication de l'UCI / chef de projet, tél. 078 631 61 43
Adrian Haas, directeur de l'UCI du Canton de Berne, tél. 079 717 24 24
Benjamin Marti, maire de Belp, tél. 079 676 46 43

Classement des communes de l'UCI: les régions «Emmental Haute-Argovie» et «Agglomération bernoise» les plus attrayantes

Pour la 6e fois déjà, l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI) a présenté son rapport global sur le classement des communes. Ces deux dernières années, l'association économique a publié régulièrement des rapports partiels sur les qualités du site des communes bernoises. Désormais, le rapport global publié donne aux communes, en outre, la possibilité de se mesurer au contexte global cantonal. Lors de la comparaison régionale, les régions «Emmental Haute-Argovie» et «Agglomération bernoise» sont arrivées en tête.

L'UCI poursuit deux objectifs avec le projet de «classement des communes». D'une part, le rapport vise à montrer aux communes les points forts et les points faibles de l'évaluation de l'implantation entrepreneuriale par rapport aux autres communes (analyse comparative) et, d'autre part, les entreprises intéressées, les cadres, les promotions économiques et les consultants y trouvent des informations utiles sur la qualité des sites.

L'évaluation des communes est effectuée avec une procédure élaborée sur la base des critères «Impôts et taxes», «Accessibilité des transports», «Construction, règlements, surfaces», «Facteurs d'appréciation subjectifs» et «Environnement et qualité de vie». Au total, 116 communes bernoises ont été incluses dans le 6e classement des communes de l'UCI et comparées entre elles. Les sites pris en compte réprésentent dans l'ensemble 791'000 habitantes et habitants du canton de Berne (76,86 %) et 546'000 employées et employés (86,15 %).

Différentes exploitations des potentiels
Chacun des cinq groupes de facteurs est pondéré de la même manière et a un potentiel de 40 points chacun. Il est donc possible d'atteindre un total de 200 points. Le degré d'exploitation varie considérablement d'un groupe de facteurs à l'autre. En moyenne, le 6e classement des communes a permis d'obtenir un potentiel de 77,59% dans toutes les régions. C'est 1,44% de plus que lors de la dernière mise à jour du classement en 2015. Les régions de l'Emmental Haute-Argovie (79,78 %) et de l'Agglomération bernoise (79,77 %) exploitent le plus leur potentiel, tandis que la région du Jura bernois (72,34 %) le moins. La commune de Belp atteint même 87 % d'exploitation de potentiel !

Les communes ont pu obtenir le plus de points dans les groupes de facteur «Accesssibilité des transports», «Construction, règlements, surfaces» et «Facteurs d'appréciations subjectifs». Le degré d'exploitation dans ces domaines est de plus de 80% dans tout le canton. Le plus grand besoin d'action pour toutes les communes du canton de Berne se manifeste une fois de plus dans le groupe de facteurs

«Impôts et taxes». Étant donné que le canton, dans son ensemble, est également confronté à une concurrence intercantonale (fiscalité et site d'implantation), toutes les régions et communes - y compris les mieux classées au sein du classement - sont toujours en mauvaise position dans ce domaine. La charge fiscale dans le canton de Berne reste donc partout toujours trop élevée.

Belp reste en tête, Kirchberg et Langenthal progressent
La commune de Belp, qui était déjà à la tête du classement des communes il y a 4 ans, a réussi à défendre cette première place avec un total de 174 points dans la mise à jour actuelle. Dans trois des cinq groupes de facteurs («Accessibilité des transports», «Construction, règlements, surfaces» et «Facteurs d'appréciation subjectifs»), la commune fait partie du groupe de tête. Belp a également gagné des points dans le groupe de facteurs «Environnement et qualité de vie».

Bien que la commune gagnante ait encore réussi à augmenter son score par rapport au dernier classement, les poursuivantes sont à ses trousses. Ainsi, dans la mise à jour actuelle, la commune de Kirchberg se classe seulement 0,2 point derrière Belp en deuxième place. Le podium est complété par Langenthal.

Les communes prennent au sérieux le concours de site
Benjamin Marti, maire de Belp, se réjouit de la première place dans le classement des communes de l'UCI. Pour lui, il est clair que la première place est avant tout une récompense pour un bon paquet global. «Cela ressort clairement du classement: la commune de Belp n'est en tête dans aucune des cinq sous-catégories, mais au total, elle gagne la course», selon Benjamin Marti. «Cela me semble typique, car nous taxons modérément et nous avons une offre de transports publics, qui ne nécessite pas de montre, parce qu'il y a toujours un train qui circule. Nous sommes favorables au développement en matière de politique foncière, et une entreprise est reconnue comme un facteur de prospérité, et non comme responsable des émissions». En outre, au moment de l'évaluation, la commune était très favorable à l'économie. Mais ici, le maire de la commune avertit qu'il faut continuer à cultiver la convivialité économique, car à Belp aussi, la tendance des communes d'agglomération est perceptible. Les gens se portent si bien, que le bulletin de vote est de plus en plus souvent rempli selon le slogan «l'argent viendra bien de quelque part».

Cependant, pour Benjamin Marti et le conseil municipal de Belp, il est clair, qu'il faut continuer à rendre le marketing de site tangible et efficace. «En tant que commune, dans le jeu de l'offre et de la demande, nous voudrions être de plus en plus une porte d'entrée en matière d'espaces de travail disponibles et être une partenaire intéressante de la promotion économique cantonale», poursuit M. Marti. «C'est ce que nous avons défini dans nos objectifs de législature».

L'équipe de projet du classement des communes de l'UCI - composée de représentants de l'association économique et de spécialistes de BDO S.A. - confirme en effet qu'en principe, les communes prennent au sérieux la compétition et s'efforcent, dans la mesure du possible, d'améliorer continuellement leurs conditions d'implantation. Le classement montre régulièrement aux communes, qu'elles disposent de leurs propres «armes» dans la compétition entre sites d'implantation et les incite à les utiliser.

Annexe: 6e classement des communes – rapport global

Vous pouvez télécharger les résultats détaillés du 6e classement des communes à partir du site Internet www.bern-cci.ch sous Publications / Classement des communes.

Avec l'amiable soutien de nos sponsors du projet